

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

2024-02-34

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède tenue au lieu habituel des séances, ce **12 février 2024** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme Véronique Jacques
Siège #2 - M. Paul Audet
Siège #3 - Mme Jacqueline Demers
Siège #4 - M. Martin Bussières
Siège #5 - Mme Samantha Talbot
Siège #6 - M. Gaétan Lapointe

Est/sont absents à cette séance :

Jean-François Roy, maire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Martin Bussières. Madame Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2024-02-35

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 22 janvier 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Dépôt du bordereau de correspondances
- 5 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 - Souper des municipalités 2024
 - 5.2 - Inscription au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.3 - Demande d'aide financière de l'organisme Groupe d'entraide cancer et vie
 - 5.4 - Soutien à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine: Demande de modification législative pour faciliter l'exercice par une personne handicapée du rôle d'élu municipal
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Comptes à payer - Mois de janvier 2024
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Protection des données informatiques de la Municipalité
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 8.1 - Dépôt du rapport d'inspection des infrastructures municipales
- 8.2 - Sablage de la cour du bureau municipal
- 8.3 - Dépôt du rapport d'analyse du Ministère des transports du Québec (MTQ) concernant la vitesse dans le noyau urbain et le secteur du camping Couture
- 9 - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Aucun sujet)
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU (Aucun sujet)
- 11 - SÉCURITÉ CIVILE (Aucun sujet)
- 12 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ
 - 12.1 - Demande d'aide financière pour équipements et infrastructures culturelles
- 13 - COMITÉS DES ÉLUS
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Paul Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-02-36

3.1 - Séance ordinaire du 22 janvier 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Samantha Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Dépôt du bordereau de correspondances

Correspondances reçues :

- MRC des Appalaches : Intention de déclarer compétence en matière de collecte sélective. La MRC nous informe que la Municipalité a 45 jours pour adopter une résolution si le conseil désire se retirer de l'entente.
- Éco entreprises Québec : Information sur le décret gouvernemental en matière de consigne et de collecte sélective.
- Hydro-Québec : Suivi d'information concernant la reprise des travaux de construction de la ligne d'interconnexion Appalaches-Maine.
- Association forestière des deux rives offre d'arbres pour le mois de la forêt.
- MRC des Appalaches : Lancement de l'appel de projet du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parc : octroi d'une somme de 3088 \$ dans le cadre du Programme de redevances pour l'élimination des matières résiduelles 2024.
- Demande d'aide financière du Groupe d'entraide cancer et vie.
- Demande d'adhésion à la chambre de commerce de Disraeli.
- Chambre de commerce et d'industrie de la région de Thetford : annonce de la 17e édition de l'événement emploi qui aura lieu le 24 avril prochain au centre des congrès de Thetford.
- Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Joseph de Coleraine.
- Invitation aux élus et directeurs municipaux de la MRC des Appalaches de la part de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales

et de l'Habitation à une séance d'information portant sur les rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux.

5 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-02-37

5.1 - Souper des municipalités 2024

Attendu que le conseil doit déplacer la date prévue (24 mai) pour le souper des Municipalités de la MRC des Appalaches;

Il est proposé par Jacqueline Demers

Et résolu à l'unanimité de fixer la date du souper des Municipalités au 17 mai 2024.

Mesdames Samantha Talbot, Karine Soares et Josée Vachon seront en charge de l'organisation de l'événement.

ADOPTÉE

2024-02-38

5.2 - Inscription au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Paul Audet

Et résolu unanimement que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024 à Québec.

Le coût de l'inscription est fixé à 710 \$ et est prévu au budget. De plus, les frais d'hébergement et de transport seront remboursés à la directrice générale.

ADOPTÉE

2024-02-39

5.3 - Demande d'aide financière de l'organisme Groupe d'entraide cancer et vie

Attendu que le Groupe d'entraide cancer et vie offre son soutien aux personnes ayant eu un diagnostic de cancer ainsi qu'à leurs proches, résidant sur le territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que l'organisme demande une aide financière sous forme d'achat d'un carnet de billets de tirage au coût de 300 \$ mais que tout montant est le bienvenu;

En conséquence il est proposé par Samantha Talbot

Et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'organisme Groupe d'entraide cancer et vie mais de ne pas procéder à l'achat d'un carnet de billets de tirage.

ADOPTÉE

2024-02-40

5.4 - Soutien à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine: Demande de modification législative pour faciliter l'exercice par une personne handicapée du rôle d'élu municipal

Considérant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

Considérant la Charte des droits et libertés de la personne, notamment son

article 10 ;

Considérant la Charte canadienne des droits et libertés, notamment ses articles 3 et 15 ;

Considérant que l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux relatif à l'allocation de dépenses pouvant être versée à tout élu aux fins notamment de rembourser ses dépenses encourues pour le coût de ses déplacements pour se rendre aux réunions du conseil est contraire à la lettre et à la finalité des corpus législatifs ci-dessus mentionnés, notamment en ce qu'il ne permet pas à un conseil municipal de baliser l'allocation de dépenses versée à un élu afin de tenir compte des coûts particuliers qu'un(e) élu(e) souffrant d'un handicap peut devoir assumer pour être en mesure de se déplacer aux fins de participer aux réunions du conseil ;

En conséquence il est proposé par Jacqueline Demers et résolu à l'unanimité

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire les démarches qui s'imposent pour que soit modifiée la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'insérer dans celle-ci toute disposition nécessaire pour tenir compte du fait que certains handicaps peuvent augmenter les frais inhérents encourus par une personne pour assumer une fonction d'élu(e) et, ce faisant, peut avoir un effet dissuasif sur l'implication sociale d'une personne ayant un tel handicap.

ADOPTÉE

6 - GESTION FINANCIÈRE

2024-02-41

6.1 - Comptes à payer - Mois de janvier 2024

Attendu que les listes de comptes et de dépenses, datées du mois janvier 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Attendu que le paiement des comptes à payer et paiements directs est de 68 836,67 \$;

Attendu que le prélèvements de salaires est de 11 896,34 \$;

Attendu que les dépenses totales du mois de janvier 2024 s'élèvent à 80 733,01 \$;

Il est proposé par Samantha Talbot

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses du mois de janvier 2024.

ADOPTÉE

7 - ADMINISTRATION

2024-02-42

7.1 - Protection des données informatiques de la Municipalité

Considérant que la Municipalité doit mettre à jour ses installations de cybersécurité;

Il est proposé par Véronique Jacques et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation d'un nouvel antivirus, d'un système de sauvegarde des données et d'un pare-feu afin de protéger les données de la Municipalité d'une éventuelle cyberattaque.

Le budget accordé pour cette mise à jour est de 5500 \$ pour l'installation des équipements et, par la suite, de 628 \$ mensuellement pour maintenir les systèmes de surveillance en ligne.

Cette dépense non prévue au budget sera défrayée pour l'année 2024, à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

2024-02-43

8.1 - Dépôt du rapport d'inspection des infrastructures municipales

Il est proposé par Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer que les élus ont pris connaissance du rapport d'inspection des infrastructures municipales de janvier, tel que soumis par le responsable des travaux publics.

Il est à noter que les suivis appropriés ont été effectués en temps réel.

ADOPTÉE

2024-02-44

8.2 - Sablage de la cour du bureau municipal

Attendu que le sablage de la cour de l'édifice municipal n'est pas inclus dans le contrat de déneigement des chemins de la Municipalité

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lapointe

Et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de gré à gré à Excavations Gagnon et frères inc. afin de procéder au sablage de la cour de l'édifice municipal au même moment, avec la même machinerie et les mêmes matériaux que pour les chemin municipaux.

Cette entente au coût de 1000 \$ par an sera en vigueur entre le contracteur et la Municipalité jusqu'à la fin du contrat de déneigement des chemin municipaux (hiver 2025-2026).

ADOPTÉE

2024-02-45

8.3 - Dépôt du rapport d'analyse du Ministère des transports du Québec (MTQ) concernant la vitesse dans le noyau urbain et le secteur du camping Couture

Il est proposé par Samantha Talbot

Et résolu unanimement de confirmer que les élus ont pris connaissance du rapport d'analyse du MTQ concernant la vitesse dans le noyau urbain de la Municipalité et le secteur du camping Couture. Les différentes avenues suggérées par le ministère seront étudiées ultérieurement par les membres du conseil.

ADOPTÉE

9 - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Aucun sujet)

10 - HYGIÈNE DU MILIEU (Aucun sujet)

2024-02-46

11 - SÉCURITÉ CIVILE (Aucun sujet)

2024-02-47

12 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

2024-02-48

12.1 - Demande d'aide financière pour équipements et infrastructures culturelles

Attendu que la salle communautaire de Sainte-Praxède est la plus grande dans le secteur sud de la MRC des Appalaches et qu'elle répond à un besoin de plusieurs organismes et municipalités avoisinants lorsqu'il s'agit d'organiser divers événements;

Attendu que la salle communautaire ne dispose actuellement d'aucun système audio-visuel (sonorisation, projection, informatique);

Attendu que ces équipements permettraient de diversifier les activités culturelles et de loisirs offertes aux citoyens et bonifieraient l'offre de service pour les organismes et les municipalités environnantes;

En conséquence , il est proposé par Véronique Jacques et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Praxède dépose une demande d'aide financière au montant de 6 998 \$ auprès de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'appel de projets du volet C, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le projet "*Aménagement informatique et audiovisuel de la grande salle municipale*".

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Karine Soares soit autorisée à signer tous les documents relatifs au volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

2024-02-49

13 - COMITÉS DES ÉLUS

Conseiller 1 : Véronique Jacques

Conseiller 2 : Paul Audet

Conseiller 3 : Jacqueline Demers : Rencontre du comité de vitalisation du secteur sud- un inventaire des activités de loisirs et de culture sera présenté à la prochaine rencontre en mars. Rencontre du comité de gestion de la bibliothèque et annonce de l'installation d'une chute à livres sous peu.

Conseiller 4 : Martin Bussières (maire suppléant) : Patrouille nautique - état des actions posées durant l'été 2023 et augmentation des coûts à prévoir pour l'été 2024

Conseiller 5 : Samantha Talbot : Restructuration du Comité des loisirs et organisation du souper des municipalités

Conseiller 6 : Gaétan Lapointe

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Diverses questions sont posées sur la patrouille nautique, les frais de congrès d'ADMQ et l'impression des projets d'ordre du jour.

Un contribuable demande quelle proportion du tour du lac "appartient" à la SEPAQ.

2024-02-50

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Samantha Talbot
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 06.

ADOPTÉE



Martin Bussières
Maire suppléant



Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Martin Bussières, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Martin Bussières
Maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Praxède.



Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière